

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION
DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 9

présenté par
M. Metzdorf

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.